

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

No. 05450-Mythos

1. Code d'identification unique du produit type:
Mythos
Poêle à combustible solide sans production d'eau chaude EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:
C054502011
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
Poêle à combustible solide. Cette appareil est conçu pour le chauffage de la pièce. Pour ce foyer on utilise les combustibles suivant: bûches de bois, briquettes de bois, briquettes de lignite et charbon
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Caminos Kaminöfen Produktions-
Und Vertriebs-GmbH & Co. KG
Weidengrund 10
32584 Löhne
Deutschland
☎ +49 (0) 57 32 / 99 4 – 0
☎ + 49 (0) 57 32 / 99 44 50
✉ info@caminos.de

5. . Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 3: Déclaration, par le fabricant, des performances en ce qui concerne les caractéristiques essentielles du produit de construction, sur la base des éléments suivants:

- a) le fabricant effectue un contrôle de la production en usine;
 - b) le laboratoire d'essais notifié effectue la détermination du produit type sur la base d'essais de type (reposant sur l'échantillonnage réalisé par le fabricant), de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit.
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée

Rhein-Ruhr Feuerstätten Prüfstelle GmbH
Im Lipperfeld 34 b
46047 Oberhausen
Deutschland
notified body numer: 1625

(nom et numéro d'identification de l'organisme notifié, le cas échéant) a réalisé selon
le système 3

(description des tâches à exécuter par une tierce partie conformément à l'annexe V)

a délivré le certificat no. RRF-40 11 2721 (le certificat de constance des performances, le certificat de conformité du contrôle de la production en usine, les rapports d'essais/calculs – le cas échéant)

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:
non applicable

(nom et numéro d'identification de l'organisme d'évaluation technique, le cas échéant)

a délivré

(numéro de référence de l'évaluation technique européenne)

sur la base de

(numéro de référence du document d'évaluation européen)FR 4.4.2011 Journal officiel de l'Union européenne L 88/37 a réaliséselon le système

(description des tâches à exécuter par une tierce partie conformément à l'annexe V)

a délivré

(le certificat de constance des performances, le certificat de conformité du contrôle de la production en usine, les rapports d'essais/calculs – le cas échéant)

9. Performances déclarées

Notes relatives au tableau:

1. La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus;
2. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres «NPD» (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées;
3. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1, la colonne 3 contient:
 - a) une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée;
 - ou
 - b) une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée.

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Puissance nominale	7,1 kW	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Puissance calorifique dans la pièce	7,1 kW	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Capacité de chauffe de l'eau	- kW	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Émission moyenne de CO-par rapport aux gaz d'échappement 13 % O ₂	0,06 %	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Émission de CO-par rapport aux gaz d'échappement 13 % O ₂	750 mg/Nm ³	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
émission NOx- par rapport aux gaz d'échappement 13 % O ₂	110 mg/Nm ³	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7 in Verbindung mit DIN CEN/TS 15883:2009
Emission CnHm- par rapport aux gaz d'échappement 13 % O ₂	44 mg/Nm ³	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7 in Verbindung mit DIN CEN/TS 15883:2009
Emission de poussière / 13% O ₂	25 mg/Nm ³	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Résistance mécanique (portée du conduit de cheminée)	NPD	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Classement au feu	A1	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Risque d'incendie dû à la chute du combustible	repond	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Température de la partie supérieure	repond	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Distance minimum des matériaux combustibles (en mm)	arrière: 200 côté: 200 front: 800	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
nettoyage	repond	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Pression maximale de l'eau	- bar	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Température des gaz d'échappement	310 °C	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7
Rendement	79,4 %	DIN EN 13240:2001/AC:2006 und DIN EN 13240:2001/A2:2004/AC:2007 A.4.7

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:

Non applicable

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Manon Lücking, Directeur Général
(nom et fonction)

Löhne, 17.06.2013
(date et lieu)



(signature)